

**POLITIQUE des
PRIX et SERVICES de la
PAROISSE DE
BONAVENTURE**



FABRIQUE DE BONAVENTURE

99, avenue de Grand-Pré Bonaventure (Qc) G0C 1E0

Tel : (418) 534-2144 Fax : (418) 534-2945

fabriquebonaventure@telus.net

HEURES D'ACCUEIL : les mardis de 09h00 à 11h00 et 13h30 à 16h00

Site internet : aucoeurdelabaie.weebly.com

Coût des services

Funérailles (décret de l'Évêché)	300.00\$
Réception condoléances à l'église (1 heure)	150.00\$
Chorale	150.00\$
Célébration de la Parole au salon	150.00\$
Prière au cimetière	100.00\$
Creusage fosse (urne) résident	100.00\$
Creusage fosse (urne) non-résident	200.00\$
Creusage fosse (cercueil) résident	300.00\$
Creusage fosse (cercueil) non-résident	450.00\$
Lot cimetière (1 place cercueil)	125.00\$
Lot cimetière (2 places cercueil)	200.00\$
Lot cimetière (4 places cercueil)	375.00\$
Lot cimetière pour urnes	150.00\$
Assise (base de la base - obligatoire à l'achat du lot)	200.00\$
Frais entretien annuel d'un lot	20.00\$
Contrat d'entretien d'un lot 25 ans	250.00\$
Contrat d'entretien d'un lot 50 ans	500.00\$
Contrat d'entretien d'un lot 75 ans	750.00\$
Contrat d'entretien d'un lot à perpétuité	1000.00\$
Dîme pour une personne (à partir du 2021-01-01)	60.00\$
Dîme pour une famille (à partir du 2021-01-01)	120.00\$
Mariage + le rescrit (décret de l'Évêché)	265.00\$
Intention de messe	15.00\$
Certificat (baptême, mariage, funérailles)	15.00\$
Baptême	Don

ACHAT DE LOT

Le cimetière de Bonaventure dispose encore d'espace. Si vous choisissez une inhumation en terre, votre emplacement de sépulture sera dans un environnement paisible et hors du temps. Il est aussi possible de réaliser des arrangements anticipés de sépulture afin de libérer votre famille de cette planification en période de deuil. Si vous êtes intéressés par l'achat d'un lot au cimetière ou désirez des informations sur la régie du cimetière de la Fabrique de Bonaventure, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

EMPLACEMENT ET LOT

Les mots « emplacement et lot » désignent un morceau de terrain de grandeur limitée, dont les droits d'occupation sont concédés par contrat, et pouvant recevoir de un à quatre cercueils ou un nombre d'urnes selon la place et l'espace disponible.

Dimensions des lots

Lot 1 place cercueil :	3.5 pieds de largeur x 9 pieds de longueur
Lot 2 places cercueil :	7 pieds de largeur x 9 pieds de longueur
Lot 4 places cercueil :	14 pieds de largeur x 9 pieds de longueur
Lot pour urnes :	4 pieds de largeur x 5 pieds de longueur

Lot de 3.5' = assise maximum 36''

Lot de 4.0' = assise maximum 42''

Lot de 7.0' et plus = assise maximum 44''

NOTE : La largeur de la base ne doit pas dépasser l'assise.

CREUSAGE DES FOSSES

Le creusage des fosses se fait par la Fabrique au coût établi par résolution de cette dernière. La notion de résident et non résident est importante pour assurer l'inhumation en terre. Il y a une différence de coûts s'y rattachant. Un résident est un paroissien ou une paroissienne qui est concessionnaire de l'emplacement ou du lot et qui, en conformité avec les lois en vigueur, a acquitté tous les paiements en lien avec le droit d'occupation du terrain ainsi que les droits de paiement de la dîme. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un non résident ou d'une personne n'ayant pas acquitté ses obligations de paiement.

LES FUNÉRAILLES

Pour la planification de funérailles, vous devez d'abord communiquer avec la maison funéraire de votre choix. La maison funéraire communiquera avec la Fabrique pour réserver l'église.

LES INHUMATIONS

Pour les inhumations qui n'ont pas lieu immédiatement après des funérailles célébrées en l'église de Bonaventure, il faut d'abord communiquer avec le bureau de la Fabrique pour vérifier la disponibilité du fossoyeur. Vous devrez prévoir de fournir une copie du certificat ou de l'attestation de décès et de fournir les renseignements nécessaires pour l'inscription au registre des sépultures. Merci de nous informer si vous désirez le service d'une prière au cimetière. Le coût est de 100\$. Si vous n'êtes pas le concessionnaire du lot inscrit dans nos registres, ce dernier devra communiquer avec le bureau de la Fabrique pour donner son autorisation avant que nous puissions procéder avec l'inhumation.

Merci de prendre note que les cercueils en acier inoxydable ne sont pas acceptés dans le cimetière de Bonaventure.

CONTRAT DE DÉPÔT (communément appelé pré-arrangement)

Les montants reçus d'avance pour des services anticipés sont déposés dans un compte distinct générant ainsi un revenu d'intérêt pour la Fabrique. Le montant est transféré au compte courant de la Fabrique au moment que les services sont rendus. Si applicable, la différence de prix entre la date du dépôt et la date du service rendu sera facturable. Le montant déposé peut être remboursé au déposant en tout temps.

MONTANTS ÉLIGIBLES POUR LE REÇU OFFICIEL D'IMPÔT

Offrandes de la quête remises via enveloppes identifiées

Dîme

Dons généraux

Offrandes de messe (intentions)

MÉTHODES DE PAIEMENT

- Au bureau (argent comptant, chèque et carte de débit)
- Chèque par la poste (svp ne pas envoyer de l'argent comptant)
- Accès-D - Desjardins (Fabrique de la Paroisse St-Bonaventure (QC))
- Virement périodique (formulaire disponible au bureau de la Fabrique)